

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 44 (1954)

**Artikel:** Les Brandons à Ecuwillens (Fribourg)

**Autor:** Monney, Léon

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005672>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la «table» étant mise à même l'herbe rase du pâturage, ou sur un vieux tronc, le plus habile de la famille ou du cercle d'amis écartera les cendres, rapidement. Au contact de l'air, le papier ne doit pas avoir le temps de brûler. Au moyen d'un couteau, faire sauter les ficelles, couper en tranches les saucissons ...

Bon appétit!

Le saucisson neuchâtelois s'accompagne à merveille d'un vin rouge fruité du pays ... et de propos aimables, comme il se doit entre gens de bonne compagnie, quand le ciel et l'air sont doux et invitent à la reconnaissance: celle de l'âme pour le paysage, du cœur pour les affections terrestres, du palais pour les joies que procure la torée!

## Les Brandons à Ecuwillens (Fribourg)

Par *Léon Monney*, Fribourg,  
en collaboration avec *Antoine Galley* d'Ecuwillens

Depuis un temps très reculé et jusqu'en l'année 1830, le premier dimanche de carême était un jour de réjouissances pour la jeunesse d'Ecuwillens. Un immense feu était allumé sur un promontoire, soit à la Clef, à Rimbotsâ, au Pré Neuf, probablement aussi à la Vuërda, une année ici, l'année suivante là. Les jeunes gens et les jeunes filles se réunissaient pour danser des coraules autour du feu dont le bois qui l'alimentait était fourni par la commune. En cas de froid on dansait dans une maison voisine.

Le mot français de Brandons a remplacé le mot patois de *Tsathinry*<sup>1</sup>.

La grand'mère maternelle de mon ami Antoine Galley a dû participer une fois aux Brandons au Pré-Neuf. A cette date de 1830, l'Eglise ou peut-être seulement le curé a défendu ces réjouissances, étant donné qu'elles avaient lieu dans un temps de pénitence qu'est le carême.

Toutefois, un petit souvenir de ces fêtes s'est conservé jusqu'en 1898, mais il était réservé aux garçons de l'école. Le dimanche avant la fête, ceux-ci s'assemblaient pour constituer un comité (les plus forts de la classe) et le vendredi suivant, soit l'avant-veille de la fête, ils s'organisaient pour faire la quête de la paille dans la commune. Cette paille était ensuite vendue pour constituer un fonds, alimenté également par une cotisation de 30 cen-

<sup>1</sup> *tsathinry* est une variante locale de *tsafairy*, *tsaféry* et autres (*tsathîry* et *tsafîry* à La Roche où l'on a aussi le mot *tsafâro*, femme un peu singulière, qui a des airs d'épouvantail). Les formes en - f - sont bien plus répandues que celles en - th -. L'ancienne forme «chaféro» exclut l'étymologie «château». Le mot semble bien venir de *catafalicum*, échafaudage (cf. *catafalque*) vu que ces feux étaient souvent faits sur une sorte d'échafaudage surhaussé. Voir aussi Glossaire des patois de la Suisse romande sous «brandons», Vol. p. 726-728. N. d. l. R. d'après les remarques de Dr E. Schüle, rédacteur en chef du Glossaire.

times par membre et par 2 francs de subside versés par la commune. Avec cet argent, on achetait de la crème et le boulanger était chargé de fabriquer des pains de belle farine blanche (*di metsètè*, des michettes) de 200 grammes. Les années où le laitier du village ne fabriquait pas mais vendait son lait à Fribourg, les deux plus robustes garçons du comité s'en allaient, après avoir assisté à la messe matinale, à Matran ou à Neyruz, chercher la crème avec une «boille» (boîte à lait). Rude corvée! ... Les gars du Comité, toujours avec la permission de M. le curé, barattaient la crème à l'école durant les vêpres. Après vêpres, tous les garçons envahissaient la salle, prenaient place dans les bancs sur lesquels ils avaient déposé un pot, une tasse et une cuillère; chacun recevait sa michette et sa ration de crème. Un cortège avec drapeaux parcourait ensuite le village au son du tambour. Habillés en soldats avec sabre de bois et casque en papier décoré, l'air sérieux – en futurs défenseurs – ils attiraient une foule de curieux. Beaucoup ne mangeaient qu'une partie de la crème et du bon pain blanc; ils apportaient le reste à leurs petits frères et à leurs petites sœurs à la maison. Je me souviens encore de la joie inondant mon cœur de garçon en entendant ma mère dire combien c'était bon, après avoir goûté. Deux petites sœurs et un plus petit frère encore en avaient l'eau à la bouche jusqu'au moment où leur tour était venu. Maman, bien sûr, entamait le moins possible, pour qu'il y en eût assez pour les petits. Vraie fête dans l'humble maison de bois où les repas modernes étaient inconnus, tout comme les vins et les desserts choisis. Bien-faisante simplicité d'autrefois qui nous faisait apprécier les dons du bon Dieu, bien qu'ils fussent pour nous, à cette époque, bien mesurés, certes.

Cette fête pourtant innocente avait été supprimée une première fois par M. le curé parce que les membres du comité avaient une fois fraudé leurs camarades en prélevant un certain montant dans la caisse. Elle fut rétablie en 1905, quand j'allais à l'école, pour être définitivement abandonnée en 1914, le ravitaillement exigeant alors ce sacrifice.

Je dois ajouter que les fillettes de l'école, bien que ne participant pas à la récolte de la paille, recevaient leur part de crème et de michettes comme les garçons. Cette part leur était apportée par deux délégués ou trois, rudement fiers de cette mission. Le comité avait, comme tout comité bien organisé, son président, son caissier. Sa nomination avait lieu un jour fixé d'avance, après l'école. On votait avec de petits carrés de papier qu'on jetait dans un chapeau ou un bonnet. Parfois, on inscrivait des noms au tableau et l'on votait à mains levées. C'était une vraie atmosphère de Landsgemeinde! C'est perdu, c'est dommage!

\*

La Rédaction emprunte les détails complémentaires suivants à une lettre à elle adressée par M. Denis Pittet de Magnedens au sujet des Brandons auxquels il a participé également à Ecuwillens.

«Il est plus que probable que cette coutume se pratiquait dans de nombreux villages ... Vers 1780 on trouve qu'un subside communal était alloué aux jeunes gens pour leurs réjouissances des Brandons.

... Je me souviens d'avoir vu quêter la paille il y a bientôt soixante ans par quelques rares jeunes gens.»

Selon M. Pittet, c'est plusieurs années après la suppression de la fête des jeunes gens, donc après 1830 que les garçons de l'école primaire auraient repris à leur compte – sans la danse, évidemment – la coutume du dimanche des brandons. On quêtait la paille, ceux qui ne pouvaient en donner, donnaient 20 centimes. La paille trouvée était vendue au laitier ou au boulanger. Chaque garçon payait 30 centimes de cotisation, et des personnes généreuses versaient ce montant en lieu et place des garçons indigents. C'est avant la collation de pain blanc et de crème que le cortège des garçons défilait dans le village avec casques en papier, sabres de bois et petits tambours, au milieu des acclamations de la population.

La collation avait lieu soit dans la salle d'école, soit dans une famille. La coutume voulait qu'un pot de crème et une michette fussent apportés à M. le curé de la paroisse en tout premier lieu. La manifestation se terminait à l'angélus du soir, ce qui évitait tout abus. C'est en 1898 qu'elle fut supprimée par M. le curé Etienne Favre, pour les motifs indiqués par l'auteur de l'article ci-dessus.

## Acte de prébende

par *Jules Surdez*, Berne

Dans le numéro 2\* du «Folklore suisse» de l'an 1951, M. Marius Fallet nous parle du contrat d'«appensionnement» dans la partie réformée du Jura bernois. C'est une donation entre vifs pour assurer à l'une des parties une existence convenable jusqu'à la mort. La Rédaction de ce bulletin pensait avec raison que cette coutume devait aussi être pratiquée dans le Jura catholique. Preuve en est le long acte de prébende<sup>1</sup> du 19 novembre 1694 que nous résumons ci-dessous et qui concerne une famille du hameau des Communances, dans les Franches-Montagnes. Il s'en établit encore quelquefois, dans cette région, sous seing privé ou par acte notarié.

\*

Au nom de Dieu, Notre Seigneur, Amen! Aujourd'hui, François Girardin, et Catherine Baconat, sa femme, demeurant aux Communances, laissent librement à leurs fils et filles, pour être partagés entre eux, leurs biens meubles et immeubles. Ils se réservent toutefois 3 journaux et 3 béquilles

<sup>1</sup> ou contrat d'«appensionnement».